36e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 9 26 FÉVRIER 1914

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Lamartine de 1820 à 1830 : vie chrétienne. — II. Son évolution vers le libéralisme menaisien. — III. Lamartine au lendemain de la Révolution de 1830. — IV. Lamartine candidat à la Chambre des Députés (mai-juillet 1831). — V. Le voyage en Orient (juillet 1832-septembre 1833) et la crise qui suit le retour. — VI. Marie-Antoinette et Barnave. — VII. Théodore de Lameth. — VIII. Francs-maçons et police royale sous Louis XV. — IX. Le prétendu mariage du duc d'Enghien. — X. Docteur allemand tombé ; — liturgie médiévale ; — Henry Cochin ; — L. Veuillot ; — H. Bordeaux ; — Angevins ; — M. René Bazin et la jeunesse catholique.

I. — Nous avons laissé (*Ami*, p. 56) Lamartine, au printemps de 1820, au lendemain de son mariage, bon chrétien en même temps que fervent royaliste. Il était en voie de conversion bien avant son mariage ; et à vrai dire il n'avait jamais cessé d'être en voie de conversion, d'être travaillé de velléités de retour à Dieu. Mais c'est précisément pour affermir cette volonté flottante, c'est « par religion », a-t-il dit lui-même, qu'il s'est marié ; et l'épouse que la Providence a placée sur sa route, néophyte dans toute la ferveur de la vraie Eglise retrouvée, lui offrait le spectacle d'une vie admirablement chrétienne et d'une religion tout autrement cohérente et moins sentimentale que celle qu'il avait connue jusque-là.

On a voulu retrouver, dans les poésies des années qui ont suivi 1820, des traces de trouble, de confusion, d'inquiétude religieuse. Mais ceci ne serait pas bien étonnant. Lamartine, en matière religieuse, n'a jamais pris le temps de clarifier sa pensée. Il faut ne pas perdre de vue que sa religion, dans ses années d'enfance et de fervente adolescence, a été surtout affaire de sentiment. Il s'est mis ensuite, aux abords de la vingtième année, à l'école de Rousseau et du *Vicaire Savoyard ;* puis il a rencontré Lamennais. Mais Lamennais c'est encore Rousseau, un Rousseau baptisé, mais du rousseauisme toujours, du sentiment, un étonnant excitateur d'âmes, mais un maître très insuffisant de religion.

On a incriminé ses *Nouvelles Méditations,* dont le recueil parut en 1823. Mais ce sont là morceaux de dates très diverses ; et il faut se souvenir comment Lamartine fut amené à les publier. Toujours pressé de besoins d'argent — car, plus il est riche, plus il dépense, — il inaugura alors une fâcheuse méthode à laquelle il ne sera que trop fidèle : il vendit d'avance les *Nouvelles Méditations.* Une fois vendues, il fallut bien les faire ; et il les composa hâtivement de quelques poèmes écrits en Italie, auxquels il joignit plusieurs pièces antérieures à 1820, qu'il avait jugées indignes de figurer dans son premier recueil. Mais dans les pièces postérieures à 1820, il y a des beautés chrétiennes de premier ordre (relire le *Crucifix ; Bonaparte,* écrit au lendemain de la mort de Napoléon ; *Solitude ; Le Passé ; Consolation ;* etc.). *Ischia* et *Chant d'amour* ont été inspirés par l'amour de sa femme même, par l'enivrement de ses premières félicités conjugales, et il n'est que trop vrai que l'élément surnaturel en est absent : mais plût à Dieu pourtant qu'il n'eût jamais chanté que Mme de Lamartine !

Et, dans toutes ces années d'Italie (1820-1830), à Naples, puis (après 1825) à Florence, il est chrétien pratiquant ; il fait ses Pâques ; il est bon époux ; il pourrait connaître encore l'amour, mais il ne le veut pas, il ne veut être qu'« un bon mari, rendant sa femme heureuse » (lettre à Virieu, 23 août 1821). Il a un duel retentissant avec le colonel Pepe, à la suite de la publication (1824) du *Dernier Chant du Pèlerinage de Child Harold,* où il a commis une admirable mais sévère tirade contre l'Italie d'où Harold s'éloigne pour chercher ailleurs « des hommes et non pas de la poussière humaine » ; mais il ne semble pas avoir été bien au courant des lois de l'Eglise contre le duel. Il n'a toujours pas de santé ; mais il se confie à la Providence, « heureux moralement, souffrant physiquement, et prenant le tout philosophiquement » :

Je crois en Dieu, qui se joue de nous et qui fait tout pour le mieux...

Je suis devenu bon chrétien, comme tu sais, et je veux m'en tenir là *in æternum*... Je t'ai légué mon fils, si je vais *ad patres.* Elève-le bien et bonnement. Fais-lui croire en Dieu, et tout le reste n'est rien...

... La résignation, vieille vertu acquise par habitude,

— et l'acceptation, nouvelle vertu que la bonne conscience préfère à toutes... Tout est bien, quoi qu'il nous en cuise [1]...

L'homme se compose de deux éléments, le temps et l'éternité. Je ne sais pourquoi je suis porté à m'effrayer sur ceux pour qui le temps est trop bon. La bonne fortune est un piège du destin; la mauvaise est une leçon. Profitons-en tous les deux; tournons les yeux vers le seul bien impérissable, vers celui que l'on ne peut arracher aux malheureux. Il est temps de se dépêtrer des vanités de ce misérable séjour...

La vérité vivante elle-même ne suffirait pas à éclairer l'esprit de l'homme tant qu'il se laisse offusquer par ses passions de tout genre, et le plus faible de ses rayons suffit pour guider et consoler l'homme de bonne volonté. C'est cette bonne volonté qu'il nous faut avoir ; elle suffira à notre conscience, quand bien même dans ses décrets le ciel nous refuserait *cette lumière visible, cette foi inobscurcissable* qu'il accorde à qui il veut, et quand il lui plaît. Que la bonne volonté soit donc le supplément de notre foi trop vacillante, et la consolation de nos ténèbres ! Ces ténèbres sont peut-être un châtiment de nos révoltes passées. Subissons-le et soyons honnête homme et chrétien quand même... (Lettres à Virieu, 1821-1822).

Et tous ses poèmes de ces années sont d'une sincère inspiration chrétienne : — la *Mort de Socrate*, écrite de janvier à août 1823, à la suite d'une lecture de *Phédon* en compagnie de son ami Fréminville (helléniste passionné et, à quelques années de là, chrétien convaincu) : il en a pris la devise à Lamennais : « La vérité c'est Dieu », et bien d'autres choses encore que la devise ; — le *Dernier Chant de Child Harold*, vaste poème écrit au lendemain de la mort de Byron, de janvier à février 1825 : sorte de pendant à la *Mort de Socrate :* on nous y montre un Byron imaginaire achevant son poétique voyage par une répudiation de son Dieu aveugle et fatal et une conversion au Dieu de la révélation chrétienne [2] ; — le *Chant du Sacre*, composé pour le Sacre de Charles X (mai 1825), qui n'est pas un chef-d'œuvre : Lamartine lui-même l'appelle « l'horreur des horreurs poétiques », il l'écrivit « par pure conscience royaliste » ; — les *Harmonies* surtout, publiées en juin 1830, mais composées de 1824 à 1829, le recueil le plus profondément chrétien de Lamartine : « C'était, dit-il, l'époque de ma vie où ma pensée, sans désirs et sans soucis, se tourna plus habituellement vers le ciel, et où tous mes chants étaient des hymnes : » *Pensée des Morts*, qu'il intitule alors *De profundis* (septembre 1827) ; *Souvenirs d'enfance ou la Vie cachée* (mars 1828) ; *Jéhovah* et ses trois suites, *le Chêne, l'Humanité, l'Idée de Dieu* (premiers mois de 1829) ; *Aux Chrétiens dans les temps d'épreuve* (août 1826) ; *Bénédiction de Dieu dans la solitude*, et *Hymne de l'enfant à son réveil* (printemps de 1829) ; l'*Hymne au Christ* surtout (avril 1829), écrit « avec foi et amour » (dit l'auteur lui-même), dédié à Manzoni, l'ami de Lamennais (l'auteur des *Promessi Sposi* que traduisait alors une amie de Lamennais, Mme Yemeniz [1]), et tout vibrant d'une inspiration puisée à la lecture du dernier ouvrage de Lamennais *(Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, publié en février 1829).

II. — Tout cela, c'est de la poésie ; et la poésie ne fut jamais, pour Lamartine, qu'un accessoire, presque un accident. Il se croyait appelé à bien autre chose ! Il rêva toujours d'exercer une action puissante sur la marche des choses humaines. C'est pour cela qu'il était entré dans la diplomatie. Or la diplomatie, ou du moins le poste subalterne où il se voit confiné, est une chose bien insignifiante ; et il en est vite dégoûté. Sa rapide intelligence lui a bientôt dévoilé la futilité des petits problèmes qui se débattent dans les chancelleries de second rang. On dépense, à son avis, bien du papier plié en quatre avec un cachet dessus pour y consigner des riens. Encore s'il avait le droit de dire à ses chefs toute sa pensée ! Un rôle d'observateur écouté en haut lieu l'eût attaché ; des besognes de scribe l'écœurent. Il déborde d'énergie, mais non certes de patience ; et il étouffe dans ses bureaux. Aussi le voit-on dès 1824 rêver d'action politique au Parlement ; malheureusement il faut quarante ans pour se présenter à la députation, et il n'en a pas trente-cinq.

Il fait, au cours de ses missions diplomatiques en Italie, de fréquents voyages en France ; et ce qu'il voit et entend ne l'enthousiasme guère. Il est toujours royaliste ; mais la royauté lui fait de plus en plus l'effet de suivre une route détestable. Et ici encore il suit Lamennais dans son évolution. Lamartine, qui en 1820 faisait, comme Lamennais, profession d'ultramontanisme et de royalisme intransigeant, Lamartine qui (lettre à J. de Maistre, 17 mars 1820) se moquait « des ridicules prétentions gallicanes » en même temps que « des rêveries constitutionnelles », Lamartine, au cours des années suivantes, est en train de devenir libéral selon le cœur de Lamennais.

Lamennais, quand il écrivit le Ier volume de l'*Essai* (1817), rêvait d'une royauté qui regarderait comme sa mission d'établir la subordination de l'ordre temporel à l'ordre spirituel réalisé dans l'institution catholique.

Il dut bientôt déchanter ; et voyant que le pouvoir civil, loin d'entrer dans une telle voie, ne son-

[1] Et il lui en cuisait très fort parfois; et il savait le dire, sur un ton dénué de résignation. Par exemple, lors de son échec à l'Académie en 1824. Les « libéraux », alors en majorité à l'Académie, ne voulurent point d'un royaliste aussi foncé et lui préférèrent un M. Droz. Et Lamartine d'écrire :

« J'ignorais qu'une cabale composée de cinq ou six animaux gouvernait tout le troupeau académique... Si j'ai quelque chose en mépris et en haine, à coup sûr ce sont les corps où la médiocrité se soutient pour écraser ce qui l'offusque... Je ne suis pas personnellement humilié du refus académique... Car tu ne sais pas à quel point il faut se baisser pour passer par cette porte des petits hommes. »

Il ne sera élu à l'Académie qu'en 1829.

[2] Dans les dieux d'ici-bas ne voyant qu'un emblème
J'ai voulu, vain orgueil, m'en créer un moi-même.
Ah ! j'aurais dû peut-être, humblement prosterné,
Le recevoir d'en haut, tel qu'il nous fut donné.

Ce poème toutefois est d'une lecture qui peut sembler inquiétante et non inoffensive, parce que Lamartine y donne au scepticisme et au républicanisme de Byron des formules trop éloquentes. La mère de Lamartine s'en est alarmée : — « Je crains qu'il (son fils) n'ait un enthousiasme dangereux pour les idées modernes de philosophie et de révolution, contraires à la religion et à la monarchie, ces deux jalons de ma route qui devrait être la sienne : hors de cette route, je ne vois que brouillards et précipices, et surtout le précipice sans fond de l'incrédulité. »

[1] Sur la correspondance entre Lamennais et Mme Yemeniz, de 1825 à 1851, voir *Ami* 1905, p. 661-2.

geait au contraire qu'à ressusciter le gallicanisme, il se tourna vers le peuple et attendit du peuple ce qu'il attendait précédemment des gouvernements (application spéciale, aux relations politiques, de la fameuse théorie exposée au tome II de l'*Essai,* sur le sens universel de l'humanité, critérium de toute certitude). Donc, faire l'éducation morale du peuple et l'affranchir d'abord de la servitude du pouvoir politique : voilà à quelle tâche Lamennais convie l'Eglise qui, désormais dégagée de tout lien avec le pouvoir, ne doit plus faire appel qu'au droit commun. Ici Lamennais seconde manière pose les fondements du libéralisme catholique (en germe déjà au tome II de l'*Essai,* publié en 1820, puis dans le fameux livre *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social,* publié la Ire partie en mai 1825, la IIe le 8 mars 1826, et condamné en police correctionnelle en avril 1826 : cf. *Ami* 1913, p. 634).

Lamennais inaugurera sa troisième manière après la condamnation de l'*Avenir :* voyant que l'Eglise ne veut pas collaborer avec lui à cette œuvre d'éducation et d'affranchissement des peuples, il laissera l'Eglise de côté pour faire appel à toutes les bonnes volontés.

Mais pour le moment, au cours de ces années qui précèdent 1830, nous n'en sommes pas encore là. Nous en sommes au libéralisme menaisien (qui plus tard deviendra le catholicisme libéral).

Or, de ce libéralisme, de cet Evangile de rupture entre l'Eglise et le pouvoir politique, voici l'écho dans l'*Harmonie* que Lamartine dédie *Aux Chrétiens dans les temps d'épreuve* et qu'il a écrite en août 1826, après lecture du livre de Lamennais, *La Religion considérée,* etc. : il y interpelle vertement, dès le début, les « enfants de l'Evangile » qui font appel aux « chefs des nations » pour venger les injures du Seigneur :

Et qui vous a chargés du soin de sa vengeance ?
A-t-il besoin de vous pour prendre sa défense ?...
Ah ! nous n'avons que trop affecté cet empire !
Depuis qu'humbles proscrits échappés du martyre,
Nous avons des pouvoirs confondu tous les droits,
Entouré de faisceaux les chefs de la prière,
Mis la main sur l'épée, et jeté la poussière
Sur la tête des rois.

Ah ! nous n'avons que trop aux maîtres de la terre
Emprunté, pour régner, leur puissance adultère,
Et, dans la cause enfin du Dieu saint et jaloux,
Mêlé la voix divine avec la voix humaine,
Jusqu'à ce que Juda confondît dans sa haine
La tyrannie et nous.

Voilà de tous nos maux la fatale origine...

Rompez, rompez tout pacte avec la force humaine,
Bornez aux soins d'en haut votre divin domaine,
Des intérêts mortels cessez de vous troubler [1].

[1] Cette dernière strophe a été supprimée par Lamartine dans le texte définitif. — Cf. Lamennais, *De la Religion*, etc., 2e partie :

« Tout ce qui diminue l'indépendance du clergé est un mal, et un très grand mal. Sous ce rapport, les distinctions personnelles les plus honorifiques ne sont pas exemptes de danger... L'avenir de la religion est assuré. *Séparez-la de ce qui tombe. Pourquoi mêler ce qui ne saurait s'allier ?...* Tout ce qui associe l'Eglise à l'action d'une politique étrangère au christianisme ne saurait que lui être funeste... »

Plus prononcé encore se fait cet écho du libéralisme menaisien dans la correspondance de Lamartine :

... Je ne dis pas : Revenons à l'ancien régime ! je dis : Faisons du neuf et du bon... Nous sommes dans une ère nouvelle, et les liens du passé et de l'avenir ont été brisés et ne peuvent se renouer : il faut filer un câble neuf. Pour la monarchie, la liberté représentative avec tout son jeu ; pour la religion, *la tolérance chrétienne et philosophique* avec tous ses développements. *Rien par la force, tout par les doctrines.* Voilà mon mot et mon symbole. Politiquement, je n'en réponds pas, religieusement, j'en réponds sur ma tête... (Pour les Jésuites) la liberté, mais sans privilèges : *la liberté commune.* Voilà tout. Si l'on demande plus, on a tort, on en reviendra... (à Virieu, 18 février 1827).

... Appelles-tu l'ancien régime un temps institué ? C'est le temps le plus corrompu, le plus plat, le plus nul que jamais un empire ait vu... Tu dis que je ne crois pas assez aux institutions et trop aux hommes. Et qui est-ce qui fait, conserve et ravive les institutions, si ce n'est les hommes ?... (20 août 1827).

... Un souffle religieux travaille la pensée humaine ; mais cette religion intime et sincère ne s'appuie que sur la conscience et la foi. Elle ne demande au pouvoir ni des alliances qui l'altèrent, ni des faveurs qui la corrompent ; elle ne demande que ce qu'elle accorde elle-même : indépendance et conviction. (Discours de réception à l'Académie Française, écrit en décembre 1829) [1].

Il est royaliste, par conscience ; mais on comprend, avec ces idées, qu'il n'espère pas beaucoup en l'avenir de la royauté. Venu à Paris en octobre 1828, le roi et ses ministres le comblent d'attentions ; mais, sans se laisser éblouir, il avoue que le gouvernement lui semble à peu près perdu. A l'avènement du ministère Polignac (août 1829), il écrit : — « Je crois maintenant à la possibilité d'une révolution qui renversera la dynastie, je n'y croyais pas hier. » Un mois avant les journées de juillet 1830, il trouve (27 juin) la France « mourante ou plutôt convulsive, » et « ne donnerait pas six mois de son avenir intérieur. »

III. — Aussi la chute de Charles X ne le surprend pas : — « Rien de ceci ne m'a étonné, écrit-il (le 29 juillet 1830, la troisième et décisive journée des trois glorieuses), si ce n'est la rapidité de l'exécution et l'élan unanime de Paris. A mon avis, nous marchions inévitablement à un tel résultat. »

Il ne se rallie pas au nouveau pouvoir : — « J'avais aimé, servi, chanté les anciens rois, écrira-t-il quelques mois plus tard : la palinodie ne pouvait me convenir. » Et il envoie sa démission de secrétaire d'ambassade. Il songe même, au premier moment, à refuser le serment exigé par le gouvernement issu de la révolution ; puis, à la suggestion de Thiers, il se ravise.

Mais, s'il ne se rallie pas, ce n'est pas pour s'hypnotiser sur des tombes et s'envelopper, comme

[1] Lamennais, lui aussi, dans ces derniers mois de la royauté traditionnelle (1829-1830), ne cesse de réclamer « l'union du catholicisme et du libéralisme » ; il admire la Belgique où « le vrai catholicisme, réclamant la liberté, a entraîné sous ses drapeaux le libéralisme même » : — « On tremble devant le libéralisme : eh bien ! catholicisez-le, et la société renaîtra. » Etc. *(Correspondance* de Lamennais, publiée par Forgues, t. II, p. 102, 103, 105, 108, etc.).

Chateaubriand, dans le culte d'un passé évanoui. Lamartine marche vers l'avenir, la tête haute et l'âme généreuse. Il s'agit de sauver le pays de l'anarchie : — « Si nous sommes en République trois mois, déclare-t-il, il n'y a plus de France. » Il écrit à Virieu, qui semblerait porté à garder la neutralité (7 février 1831) :

La neutralité en l'année 1830, quand le monde moral et le monde immoral sont sous les armes, quand on va livrer les plus grandes batailles intellectuelles dont ait jamais dépendu le sort des générations nées et à naître ! La neutralité, sous prétexte ou sous raison d'un goût ou d'un dégoût, d'un penchant ou d'une répugnance à une couleur ou à un nom ! Je te le dis net et cru, une telle neutralité est à mes yeux un crime envers soi-même, une blessure inguérissable à sa conscience...

Tous les intérêts du pays, du temps, de l'avenir, sont en jeu ; ils sont sous une couleur qui peut blesser l'habitude de nos regards ; ils vont être attaqués, ils le sont tous les jours par la démence, le crime ou l'anarchie ; les abandonnerons-nous parce que la fortune ou la Providence les ont placés dans des rangs qui ne sont pas les nôtres? Laisserons-nous piller et brûler et égorger le pays et l'Europe parce que nous aurions préféré un autre gardien sur le seuil ? Il n'y a pas deux réponses : la mienne est faite...

Et qu'est-ce que signifient nos préférences? que pèsent-elles dans le mouvement incessant et rapide des choses sociales ?

Je pense combien il est risible à l'homme, royaliste ou républicain, doctrinaire ou Saint-Simonien, de prétendre à du définitif dans cette création toute provisoire. Les choses roulent avec les siècles, tout s'élève et s'abîme, tout se forme et se transforme et se reforme et se déforme ; et nous nous plaignons que notre petit calcul social reposant sur des inconnues s'écroule de temps en temps par le sommet ou par la base ! et nous disons, comme l'enfant : Nous le rebâtirons, ce château de cartes, et il sera éternel !... Quelle pitié ! Nous ne rebâtirons rien... ; ce que nous voulons et précisément ce que nous voulons, n'arrive jamais : ce monde n'est pas ainsi fait. Une parole seule est éternité, cette parole de vérité et de justice dont les siècles depuis deux mille ans ont balbutié quelques syllabes, et qu'ils apprendront par ces événements mêmes à balbutier et à articuler mieux. Telle est ma doctrine. (A Virieu, 30 janvier 1831).

Et cette doctrine, c'est celle de Lamennais. Lamartine se flatte que personne mieux que lui « ne saisit la grande et généreuse pensée » du journal l'*Avenir* (lettre à Lamennais, du 19 février 1831, publiée pour la première fois dans *Annales Romantiques,* juillet-octobre 1906) :

Les hommes de conscience et de vérité, écrit-il, les hommes de foi et d'avenir désiraient depuis longtemps un journal où les hautes doctrines des temps modernes s'élevassent au-dessus des misères du jour, où la religion osât prononcer le nom de liberté, où la liberté remontant à sa source osât dire aux hommes de circonstance : Je suis chrétienne et suis née avant vous ; où enfin les doctrines fussent sincères et non pas cette arme à deux tranchants que s'arrachent tour à tour les divers partis pour se combattre et les briser après la victoire. Peu de gens vous comprennent encore, mais vous vous créez un public et vous saurez l'atteindre. Vous avez le genre de courage qui manque le plus aux Français, le courage de penser seul et de dire votre pensée tout entière. L'homme qui tremble devant sa pensée ne doit pas l'écrire, comme l'homme qui a peur de son ombre ne doit pas marcher au soleil...

Une seule vue de l'*Avenir* semble à Lamartine appeler des explications : c'est le caractère théocratique du système politique menaisien :

Une seule idée de votre ouvrage (car un journal est une œuvre à pages quotidiennes) me paraît avoir besoin d'explication. C'est l'idée théocratique qui le domine. Si vous entendez par théocratie, *la théocratie religieuse et intellectuelle, la vérité divine et éternelle se manifestant avec les temps aux intelligences,* réfléchissant ses rayons dans les esprits, dans les cultes, dans les lois, dans les mœurs, et gouvernant ainsi seule l'univers que Dieu a créé pour lui, cette théocratie est la mienne. J'y crois, et le monde qui y croira en admettra les conséquences fécondes. — Si vous entendez une théocratie sensible et réalisée temporellement dans une forme de gouvernement humain, vous n'êtes plus les hommes de l'avenir mais d'un passé que vous ne sauriez ranimer ; — la seule forme théocratique que je conçoive pour les temps présents et futurs, c'est *la liberté où l'homme n'obéit qu'à* SA *pensée divine, ne se gouverne que selon sa raison éclairée par son intelligence.* C'est cette forme que vous avez pressentie avec tous les hommes d'espérance qui les élève avec vous au-dessus des regrets du passé, des orages du présent, des terreurs de l'avenir.

Voilà bien du libéralisme, et du plus pur, et qui se croit catholique, mais qui glisse rapidement vers le libre examen le plus radical. Lamartine a raison de croire qu'il a saisi à merveille la pensée de Lamennais : ils sont tout à fait d'accord [1].

IV. — Aussi, à quelques mois de là (mai-juin 1831), quand Lamartine pose sa candidature au Parlement dans un des collèges de l'arrondissement de Dunkerque (à Hondschoote), c'est l'*Avenir* qui est le premier à annoncer la chose (16 mai), et c'est l'*Avenir* qui publie (20 juin) la profession de foi du poète, pur reflet de la pensée menaisienne : Lamartine y déclare ne se rattacher à aucun parti politique alors existant, mais seulement à « ce parti qui a grandi en silence dans l'horreur de l'anarchie, dans la haine du despotisme » ; qui « avant tout veut l'ordre, car l'ordre est à la liberté ce que l'organisation est à la vie ; l'anarchie, c'est la mort » ; mais qui, s'il veut « un pouvoir *un* et *fort* », veut aussi « que le pouvoir ne soit que le moyen, et *que la liberté soit le but* de tout gouvernement moderne » ; qui réclame en conséquence « la liberté de la pensée par la presse qui est son organe », la liberté religieuse, car la religion « perd de sa vertu et de sa force dans ces alliances avec le pouvoir », la liberté d'enseignement, les libertés communales et départementales, l'élection large et proportionnelle... — La *Quotidienne* (journal légitimiste) était donc bien fondée à dire : « On voit que le parti dont parle M. de Lamartine est celui dont le journal l'*Avenir* est l'organe ». — Huit jours après (28 juin), l'*Avenir* publie une seconde profession de foi du poète à ses électeurs ; et c'est dans l'*Avenir* encore que Lamartine publie (6 juillet) sa réponse aux attaques de

[1] Lamennais précise son système théocratique dans *Avenir* du 30 juin 1831 :
« L'Église deviendra, *non par l'exercice d'aucune juridiction politique, mais par sa force interne et toute spirituelle,* le plus ferme appui des libertés publiques. »

la *Quotidienne*. C'est ce 6 juillet qu'avaient lieu les élections : Lamartine échoua par 181 voix contre 198. L'*Avenir* continue à lui tenir ses colonnes ouvertes (20 juillet, ode à *Némésis*, en réponse à la *Némésis* de Barthélemy ; 23 juillet, ode de Turquety à Lamartine au sujet de son élection manquée ; 12 septembre, ode de Reboul à l'auteur des *Harmonies ;* 21 octobre, protestation de Lamartine contre l'insertion, dans le *Messager des Chambres* et sous sa signature, d'une pièce de vers adressée à Chateaubriand et dont il n'est pas l'auteur).

En octobre 1831, nouvelle brochure, *La Politique rationnelle,* où il condense ses vues politiques et sociales : — « La vérité même ne doit ni se manifester ni s'imposer par des formes de domination matérielle... La seule forme de manifestation et d'empire de la vérité religieuse vis-à-vis de la vérité politique, c'est la parole, c'est la liberté » (c'est ce que l'*Avenir* ne cessait de répéter). — En décembre, ode sur *les Révolutions*, traduction poétique de quelques-uns des articles les plus retentissants de l'*Avenir :* Lamartine y dit leur fait aux royalistes immobiles sous leur tente renversée ; il interpelle avec mépris les « peuples assis de l'Occident stupide » qui, dès qu'ils ont fondé « tours, cités, trônes ou républiques », disent à l'homme :

Vis, meurs, immuable en ce lieu...

Au contraire, s'écrie le poète :

Dans l'œuvre du Très-Haut le repos n'a pas place,
Son Esprit n'est pas votre esprit !...
Marche ! sa voix le dit à la nature entière...
Son Verbe court sur le néant !...
Et la création toujours, toujours nouvelle,
Monte éternellement la symbolique échelle
Que Jacob rêva devant lui !...
Regardez donc, race insensée,
Les pas des générations !
Toute la route n'est tracée
Que des débris des nations :
Trônes, autels, temples, portiques,
Peuples, royaumes, républiques,
Sont la poussière du chemin :
Et l'histoire, écho de la tombe,
N'est que le bruit de ce qui tombe
Sur la route du genre humain...
Et sur ce sable où tout s'enfonce,
Quoi donc, ô mortels, vous annonce
L'immuable que vous cherchez ?
Je ne vois que poussière et lutte,
Je n'entends que l'immense chute
Du temps qui tombe, et dit : Marchez !
Marchez ! l'humanité ne vit pas d'une idée !
Elle éteint chaque soir celle qui l'a guidée,
Elle en allume une autre à l'immortel flambeau...
Et vous vous demandez vainement sous quel signe
Monte ou baisse le genre humain. [vaille
Sous le vôtre, ô chrétiens ! L'homme en qui Dieu tra-
Change éternellement de formes et de taille :
Géant de l'avenir, à grandir destiné,
Il use en vieillissant ses vieux vêtements...
Enfants de six mille ans qu'un peu de bruit étonne,
Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui
[tonne,
D'un empire éboulé, d'un siècle qui s'en va !...
Que vous font les débris qui jonchent la carrière ?...
Qu'importent bruit et vent, poussière et décadence,
Pourvu qu'au-dessus d'eux la haute Providence
Déroule l'éternelle loi ?
Vos siècles page à page épellent l'Evangile :
Vous n'y lisiez qu'un mot, et vous en lirez mille ;
Vos enfants plus hardis y liront plus avant !...
Attendez sans effroi l'heure lente à venir,
Vous, enfants de Celui qui, l'annonçant d'avance,
Du sommet d'une croix vit briller l'espérance
Sur l'horizon de l'avenir !...

Tout cela, c'est l'écho du Lamennais de 1831. Et ce serait donc faire preuve de critique superficielle que d'y percevoir un écho des prophètes bibliques ou de quelques-uns de nos grands Docteurs catholiques. Ces choses, sur des lèvres authentiquement chrétiennes, rendent un tout autre son. Ici, elles ont l'accent de la Révolution, la sauvage allégresse des fureurs révolutionnaires. Ces vociférations à la Lamennais n'ont rien de commun avec nos espérances chrétiennes, génératrices de charité et de miséricorde.

V. — En attendant, et ne voyant pas qu'il dût se produire dans les années suivantes aucun événement décisif dans la politique, Lamartine résolut d'entreprendre un voyage en Orient. Il y avait longtemps qu'il y songeait. Il prétend qu'il en rêvait dès ses années d'enfance, alors qu'il feuilletait sur les genoux de sa mère la Bible de Royaumont. Il n'a jamais cessé d'en rêver : — « Si je puis amasser seulement cent louis, écrit-il en 1818, j'irai en Grèce et à Jérusalem avec un bourdon et un sac et mangeant du pain. » En 1832, au moment où son imagination vient de s'ouvrir à de si grandioses espérances de rénovation sociale dans l'esprit de l'Evangile ou du moins dans ce qu'il prend pour esprit de l'Evangile, on comprend qu'il ait saisi avec enthousiasme l'occasion si longtemps attendue, espérant trouver là-bas à nourrir d'histoire et de poésie la philosophie politique qu'il goûtait dans Lamennais : — « En tout, écrit-il, je n'aime que l'histoire, la philosophie et la haute poésie, tout cela se tient ; c'est tout un pour l'œil intelligent. » Tout cela se tient, c'est vrai, théoriquement ; mais il est surtout vrai de dire que tout cela se confondait étrangement dans le cerveau de Lamartine comme dans le cerveau de Lamennais.

Voici donc Lamartine mettant à la voile pour l'Orient, le 10 juillet 1832, de Marseille, sur le brick *Alceste* qu'il a nolisé lui-même, avec sa femme, sa fille Julia, et quelques amis (dont le bon docteur Delaroière, un honnête et pieux médecin d'Hondschoote, qu'il a voulu avoir à ses côtés pour veiller sur la santé, déjà fragile, de Julia). On fait route par Malte ; on s'arrête à Nauplie le 10 août ; on trouve la Grèce à feu et à sang : à Athènes seulement la déception n'est pas trop complète. On arrive à Beyrouth le 6 septembre. Le poète établit au pied du Liban sa femme et sa fille, puis part avec une escorte de vingt-cinq chevaux, visite, pendant quarante-cinq jours de bivouac et de cheval, les deux Galilées et la Palestine, et prend, au retour, par la côte à Césarée, Tyr et Sidon. Revenu à Beyrouth, il trouve sa fille mourante d'une maladie de poitrine : l'enfant expire, sous ses yeux désespérés, le 6 décembre. Le retour s'effectue par Constanti-

nople et le Danube ; et ce fut lugubre : Lamartine lui-même tomba sérieusement malade dans un village de Bulgarie. On rentra en France en septembre 1833.

Lamartine était parti plein d'enthousiasme [1] ; après quinze mois d'absence, il revenait désenchanté.

Etait-il encore chrétien ?

Longtemps la critique a eu l'habitude de rattacher à ce voyage d'Orient la défection de Lamartine. C'est sous l'influence de l'Orient, pensait-on, au spectacle de ce qu'il a vu en Orient, de mœurs si différentes et de tant de religions mortes, qu'il se sera détaché insensiblement de la foi. Et l'on pouvait alléguer, en preuve de ceci, le récit même du voyageur, le *Voyage en Orient,* tel qu'il fut publié par Lamartine en avril 1835. — Oui ; mais ce *Voyage* publié au printemps de 1835, le seul que l'on connût jusqu'à ces années-ci, était fruit de corrections aussi nombreuses que fâcheuses, exécutées l'année précédente (de juillet à septembre 1834) sur les notes elles-mêmes prises en cours de route. Ce sont ces notes, c'est le manuscrit primitif du *Voyage* qui a été retrouvé et publié par M. Christian Maréchal (voir *Ami* 1908, p. 601) ; et l'on y trouve la preuve que Lamartine rentrant en France en octobre 1833 était encore chrétien et que c'est au cours seulement de l'année suivante qu'il a accentué son évolution dans un sens qui n'était plus catholique [2].

Ce n'est donc pas le voyage d'Orient tout seul qu'il faut incriminer. Il y a eu autre chose. Il y a eu Lamennais, dont les utopies sociales gardaient et garderont leur emprise sur Lamartine ; et il y a eu tout le mouvement d'idées révolutionnaires accéléré par la chute définitive de Lamennais (la 1re condamnation de Lamennais, par l'Encyclique *Mirari vos,* est du 15 août 1832 : Lamartine en reçut la nouvelle à Beyrouth, en novembre ; l'Encyclique *Singulari nos,* qui condamne les *Paroles d'un croyant,* est du 24 juin 1834 : c'est au mois de juillet suivant que Lamartine entreprend la revision, dans un sens moins chrétien, du manuscrit du *Voyage,* — dans le sens, en somme, du pseudo-christianisme social des *Paroles d'un croyant).*

Et il y eut aussi, — et peut-être faut-il dire : surtout, — l'influence de Dargaud, qui, de dix ans plus jeune que Lamartine, rêvait, avec Michelet, Quinet, George Sand, d'une nouvelle religion, d'un Evangile de la philosophie ; qui sera, lui aussi, des malencontreux amis de Lamennais tombé ; qui fit sa première visite à Lamartine en septembre 1831 et discerna tout de suite le vague des convictions religieuses du poète ; qui, après le retour d'Orient, sera, de Paray-le-Monial sa résidence d'été [1] ou de Paris en hiver, l'un des familiers de Lamartine et, au grand chagrin de Mme de Lamartine, entreprendra de le conquérir à son nouvel Evangile... Dargaud (qui se fera enterrer civilement en 1865) a consigné sur un copieux manuscrit le résumé de ses entretiens avec Lamartine : c'est ce manuscrit qui vient d'être pour la première fois dépouillé par M. des Cognets. Et c'est le livre de M. des Cognets, annoncé en tête de ces Causeries sur Lamartine, qui nous met dès lors à même de mesurer l'influence néfaste et énorme de cet homme sur le cher poète.

De cette crise des années 1832-1834 c'est un nouveau Lamartine qui sort : le rêveur du *Voyage en Orient,* le poète de la seconde partie de *Jocelyn* [2], le panthéiste de *La Chute d'un Ange,* le révolutionnaire de l'*Histoire des Girondins,* le politique que la journée du 24 février 1848 portera un instant au faîte de la gloire démagogique et du pouvoir pour l'en précipiter rapidement sans retour... Le poète alors, déchu de ses ambitions politiques, se retourne vers le Dieu auquel il n'avait jamais voulu dire un non définitif, et meurt chrétiennement le 1er mars 1869, — réalisant le vœu qu'il avait formulé dans ce beau vers :

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !

VI. — Dans ce château de Löfstad en Ostrogothie d'où il a extrait déjà une correspondance si intéressante entre Fersen et sa sœur la comtesse Piper au sujet de Marie-Antoinette (voir *Ami* 1912, p. 777-780), M. O. de Heidenstam a trouvé ensuite un autre paquet de lettres portant cette mention : *Correspondance politique de la Reine :* 44 lettres de Marie-Antoinette, et autant d'un inconnu qui ne signe pas, qui est désigné dans les lettres de la reine par le chiffre 2 : 1, et qui était Barnave : le

[1] Il écrivait de Marseille, au moment de partir :

« Enfant, j'avais tant lu la Bible ouverte avec ses gravures enchantées sur les genoux de ma mère, les tentes du patriarche, le chien, le chameau, la vigne, les noms retentissants et doux de cette première famille des hommes, leurs mœurs rustiques, leurs communications de toutes les heures avec le Créateur qui traitait encore l'homme en enfant, tout cela était gravé en traits si vivants, si ineffaçables dans ma pensée, que je ne voulais pas mourir sans avoir dit : Et moi aussi ! — sans avoir remué dans mes mains un peu de cette poudre qui fut la terre de notre première mère, la terre des prodiges ; sans avoir baisé surtout les murailles écroulées de cette Jérusalem du Christ où le Verbe divin se révéla à la pensée humaine ! Berceau de nos croyances, source de notre morale, espérance de nos destinées...

« Ma mère m'avait fait chrétien ; j'avais quelquefois cessé de l'être dans les jours les plus nébuleux et les moins purs de ma première jeunesse, jours qui me font rougir devant Dieu et devant moi-même quand ils repassent devant moi ; l'amour m'avait rappelé au Christianisme, à ce culte de l'espérance et de l'immortalité ; le bonheur et le malheur m'avaient également repoussé dans ce premier asile de mon cœur ; enfin une haute Philosophie (Lamennais) m'avait plus tard confirmé dans le Christianisme de sentiment par la raison et la logique. »

[2] Un exemple entre cent autres. Lamartine avait écrit, dans la première rédaction du *Voyage :*

« Une fois cette conviction (de la divinité de la révélation chrétienne) entrée dans mon cœur, *je soumets ma conviction de détail à ceux que le Christ a faits les héritiers de sa doctrine,* à ceux à qui il a dit : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; — et je crois cette *humiliation volontaire de notre intelligence individuelle* un sacrifice d'aussi bonne odeur à Dieu qu'une pratique utile à la paix et à la résignation de notre pensée ici-bas. »

Ces lignes si noblement catholiques ont disparu de l'édition publiée en 1835, la seule édition connue avant la découverte de M. Chr. Maréchal.

[1] Paray-le-Monial est à dix lieues de Saint-Point, demeure des Lamartine.

[2] *Jocelyn* avait été commencé en octobre 1831 ; et le prologue et les deux premières Epoques étaient achevés avant le départ pour l'Orient. Ce n'est qu'en octobre 1834 que le poème a été repris et continué par Lamartine. — *Jocelyn* et le *Voyage en Orient* ont été mis à l'Index par décret du 22 sept. 1836 ; *La Chute d'un Ange,* par décret du 27 août 1838.

tout, écrit dans les six derniers mois de 1791 (*Revue de Paris*, 1er et 15 novembre 1912)[1].

C'était au lendemain du retour de Varennes (juin 1791). La famille royale avait été ramenée à Paris, accompagnée par trois Constituants, députés pour ce par l'Assemblée, Barnave, Pétion, Latour-Maubourg, lesquels se relayaient dans la voiture pour surveiller les prisonniers. Car c'est bien de prisonniers qu'il s'agissait déjà ! Pétion fut pour eux d'une grossièreté sans nom ; mais Barnave, qui avait été l'un des énergumènes de la Révolution à ses débuts, Barnave dont l'éloquence connut plus de triomphes que celle de Mirabeau et à qui il faut certainement attribuer une très lourde part de responsabilité dans le furieux déclanchement des passions révolutionnaires après le Serment du Jeu de Paume, l'été et l'automne de 1789, — Barnave, pendant les deux journées que dura ce triste voyage, fut conquis, absolument, par la majesté, la dignité, et probablement aussi par la grâce de la reine. La conversation, entre elle et lui, prit un caractère de confiance, presque d'abandon ; il l'assura de son dévouement ; il lui demanda, en insistant, de compter sur lui, d'user de lui. Ce qui jusqu'ici avait le plus manqué aux souverains, disait-il, ce qu'il leur fallait plus que jamais maintenant, c'étaient des conseillers dévoués et sûrs, connaissant l'esprit public, capables de diriger adroitement les décisions du roi... Barnave croyait pouvoir être ce conseiller-là : par où l'on voit que d'Espinchal [2], qui ne le supporte pas, qui voit en lui le plus grand ennemi de la noblesse et du clergé, qui exagère sans doute (dans les termes du moins) quand il parle de son « caractère féroce et sanguinaire », a bien raison de qualifier sa fatuité « extrême ». C'est là d'ailleurs un trait qui n'est pas spécifiquement caractéristique de Barnave : on en pourrait dire autant de la plupart de ses collègues de l'Assemblée. Mais, par exemple, nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu d'autre Assemblée à qui ce trait s'applique aussi exactement et aussi pleinement que c'est le cas pour la Constituante. Ces gens-là se sont vraiment crus appelés à régénérer, à reconstruire la France et l'humanité, la nature humaine elle-même, sur de nouvelles bases. On eût repris à leur compte et on leur eût appliqué les paroles mêmes du Fils de Dieu, *Ego sum via, veritas et vita,... Ego sum lux mundi*, qu'ils n'en eussent pas éprouvé l'ombre de surprise.

Donc, voici la reine ramenée à Paris (25 juin 1791). Avant le voyage de Varennes, ce n'était déjà pas brillant, et la situation était pitoyable. Pourtant, de la vieille monarchie il restait au moins une ombre, quelques pans de façade ; et de temps à autre, des bouffées de popularité montaient aux Tuileries, bulles de savon qui à distance nous font pitié, mais qui du moins berçaient de quelque illusion des âmes par ailleurs si désemparées. Après le drame de Varennes, plus même cela. Plus rien. Ni sujets, ni amis. Les Jacobins demandent ouvertement la déchéance du roi et sa mise en jugement ; l'opinion publique accuse formellement le roi et la reine d'avoir voulu ameuter les puissances étrangères contre la France...

C'est alors, dans cet isolement, dans ce désarroi, que Marie-Antoinette, — se rappelant et comprenant ce que lui a dit Barnave, que la Constitution réalise le vœu de la Nation, qu'il n'est pas permis au roi de penser au rétablissement de son ancienne autorité et qu'il faut se résigner à l'inévitable, — se décide à recourir à Barnave.

Ce n'est pas la première fois qu'elle essaie ainsi de transiger avec la Révolution. Déjà, sur l'avis de Fersen et par son entremise, elle a eu des entrevues avec Mirabeau, avec La Fayette, avec d'autres « enragés » que lui a amenés Fersen et qui ont semblé vouloir se prêter à une entente : — « Dans ce moment, écrivait Fersen à son père en Suède, une partie des enragés, avec M. de La Fayette à leur tête, veut se laisser gagner pour le roi. Il ne faut pas manquer l'occasion si cela peut faire espérer quelque changement en mieux... Mirabeau, écrit-il un autre jour, est payé par la Cour et travaille pour elle. » — Mais Mirabeau est mort au mois d'avril de cette année 1791 ; La Fayette est accusé de complicité dans la fuite à Varennes, et peu s'en est fallu que sa tête n'y saute, dans une échauffourée place de Grève (à l'Assemblée même, Danton s'est écrié : « M. de La Fayette nous a répondu du roi sur sa tête ; il nous faut le roi ou sa tête ! ») ; Fersen lui-même n'est plus en France, puisque, après avoir organisé la fuite des souverains, il est allé préparer leur réception à la frontière, où une démonstration enthousiaste doit saluer leur arrivée !

Marie-Antoinette donc recourt à Barnave. Elle communique avec lui par un intermédiaire qu'elle désigne du chiffre 1 : 0 et que nous ne connaissons pas. Et voici quelques lignes de la première lettre qu'elle confie à cet intermédiaire (lettre non datée, mais qui paraît être des premiers jours de juillet 1791) :

Je désire, par l'attachement que je vous connais pour ma personne et pour le bien public, que vous cherchiez à voir 2 : 1 (Barnave) de ma part et que vous lui disiez que, frappée du caractère et de la franchise que je lui ai reconnus dans les deux jours que nous avons passés ensemble, je désire fort pouvoir *savoir par lui ce que nous avons à faire dans la position actuelle*. Vous lui montrerez l'extrême difficulté qu'il y a pour moi de communiquer avec qui que ce soit et les risques que vous courrez vous-même en vous chargeant de ma commission et que cela ne pourrait se renouveler. Je le prie donc, s'il veut me faire passer des avis, de choisir lui-même les moyens pour me les faire parvenir, soit par écrit, soit verbalement...

... *On ne peut pas rester comme l'on est ; il est certain qu'il faut faire quelque chose. Mais quoi ?* Je

[1] On trouvera cette double correspondance, — de la reine et de Fersen, — de la reine et de Barnave, — non plus partiellement comme dans les articles de la *Revue de Paris*, — mais en entier, dans le livre que vient de publier M. O. de Heidenstam, *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave*, in-12 de 334 p., 3 f. 50, Paris, C. Lévy. Ce que l'on en a pu lire ici en 1912 et ce que l'on en va lire ci-dessous, dit assez l'extrême intérêt de cette publication, la contribution la plus décisive que nous ayons eue de long temps à l'histoire de Marie-Antoinette.

[2] Sur les *Mémoires* de d'Espinchal, voir *Ami* 1913, p. 516.

l'ignore. C'est à lui que je m'adresse pour le savoir. Il doit avoir vu, par nos discussions mêmes, combien j'étais de bonne foi. Je le serai toujours. C'est le seul bien qui nous reste et que jamais on ne pourra m'ôter. Je lui crois le désir du bien ; nous l'avons aussi, et quoi qu'on en dise, nous l'avons toujours eu... Rien ne me coûtera quand j'y verrai réellement le bien général...

Barnave alors pose les conditions qu'on sollicite de lui, parle de « contrat » nouveau à passer entre la nation et le roi, de marche à concerter avec « la majorité de la nation », etc.; et il ose demander qu'on fasse accepter cela aux souverains européens et aux princes émigrés ! Lui, il est de bonne foi sans doute, c'est un libéral incorrigible; et la reine, comme il faut qu'elle soit acculée pour ne pas bondir à pareilles propositions ! — Voici les points principaux de la longue consultation de Barnave :

Le Roi a été longtemps trompé ; il s'est laissé entraîner à une suite de démarches dont la dernière (la fuite) l'a exposé à perdre sa couronne. On aperçoit cependant encore la possibilité de la lui conserver, mais cette espérance n'est raisonnable qu'autant que le Roi et la Reine se détermineront à suivre invariablement la marche qui les réunira d'intérêt et de confiance avec la majorité de la nation.

La nouvelle conduite du Roi et de la Reine doit s'appuyer sur ce qu'ils ont reconnu dans leur voyage : que le vœu universel du peuple était pour la nouvelle Constitution. Ceci posé, voici l'objet qui en ce moment doit principalement fixer leur attention. Le Roi ne peut conserver le trône avec dignité, il ne peut obtenir la confiance et le respect, qu'en procurant à la nation de grands avantages. D'après le nouveau contrat qui se passerait entre elle et lui, si, après la Constitution achevée, on lui propose de l'accepter, ces avantages seraient : 1° la rentrée des princes et des émigrants, ou au moins de la majorité d'entre eux ; 2° un acte quelconque par lequel l'Empereur reconnaîtrait la nouvelle Constitution et exprimerait, de la manière la plus claire, des intentions amicales et pacifiques envers la nation française. Ce dernier point serait surtout utile à la Reine si elle y avait contribué...

Et la reine, après quelques jours de réflexion, se décide à écrire à l'empereur son frère (Léopold II), qu'elle n'a pas vu depuis vingt-six ans et avec qui elle n'a jamais eu qu'une « correspondance de politesse ». — Mais l'empereur lui répond fort bien (19 août) que « les souverains de l'Europe... ne se tranquilliseront pas par des assurances et des illusions » ; que, si l'on veut conserver « réellement » la monarchie en France, « il faut que la Constitution soit adoptée *volontairement* par le Roi très chrétien, il faut qu'il ne puisse y avoir de doute sur la liberté parfaite de sa volonté, et, comme on sera autorisé d'en douter tant que sa détermination restera exposée à des alternatives et des conséquences fâcheuses, ce ne sera que *la conformité de la Constitution même avec les caractères qui dérivent de la conception la plus essentielle du gouvernement monarchique* qui pourra nous tranquilliser sur ce point avec vraisemblance... »

Et la reine a écrit aussi au comte de Provence (futur Louis XVIII) pour le supplier de rentrer avec les princes, puisque c'est une condition *sine qua non* de paix intérieure... Elle n'en reçoit qu'une réponse que nous n'avons pas, mais qui l'a indignée... Elle n'en avait jamais espéré grand' chose ; mais qu'il a dû lui en coûter d'adresser une requête à cet homme, qui a été un des pires ennemis de Louis XVI pendant ses quinze ans de royauté; qui a mis tout son acharnement à créer contre lui le courant de désaffection et de mépris; qui a orienté toute sa conduite, avant la Révolution, vers ce but : déshonorer et ridiculiser le roi pour rendre sa déchéance nécessaire et le remplacer; qui a sali par tous les procédés possibles la réputation de la reine; qui, pour se pousser lui-même au trône, n'a pas hésité à jeter par avance le doute sur la légitimité de la descendance royale; qui, en 1778, au baptême de la première enfant de Louis XVI (Madame Royale), tenant lui-même cette enfant sur les fonts comme représentant du roi d'Espagne, aurait fait observer au curé qui officiait avec le grand-aumônier, qu'il avait oublié de s'enquérir des père et mère de la baptisée (l'anecdote est-elle authentique, on peut peut-être discuter là-dessus : en tous cas c'est de Versailles qu'elle est partie, et ce mot, prêté au comte de Provence, n'a pas surpris, n'a pas paru invraisemblable sur ses lèvres) !... Toute la conclusion que le comte de Provence voulut tirer de l'affaire de Varennes, ce fut de se proclamer Régent lui-même en raison de la captivité du roi et du dauphin (les premiers jours de juillet) : ce qui était un coup d'épée dans l'eau et ne pouvait qu'exaspérer l'opinion publique.

L'Assemblée cependant travaille activement à l'achèvement de la Constitution ; mais, quand même cette Constitution serait sortable, demande justement la reine (lettre du 31 août, à Barnave) :

Quels sont les moyens qui assureront son exécution ? L'anarchie se renouvelle partout avec plus d'acharnement, les lois ne peuvent rien sans la force. Cette force où est-elle ? Qui répondra de la prochaine législature ? Malgré la proclamation de cette Constitution, les décrets, les serments et les discours, qui répondra qu'elle ne voudra à son tour tout changer ?... La confiance que j'ai dans le courage, la fermeté, le bon esprit de ceux qui en répondent me rassurerait si l'on s'occupait avant tout de rétablir l'ordre, *qui ne peut être rétabli que par un roi ayant l'autorité de gouverner,* avec l'appui de la loi et de concert avec elle. Mais il est dans la nature des hommes, *et surtout des médiocres,* de vouloir tout changer. Ils en auront d'autant plus envie, que, par la raison même qui attire tant d'ennemis à ceux qui ont le courage de vouloir l'ordre, ils croiront gagner plus de popularité en suivant des principes contraires...

Mais Barnave et ses amis de la gauche constitutionnelle ne sauraient être accessibles à ces inquiétudes qui témoignent du bon sens de la reine. Barnave lui écrit, 4 septembre :

... Nous répondons sur nos têtes des événements, du rétablissement de la confiance dans la personne du Roi, de la réalisation de l'autorité nécessaire au bien de l'Etat et à la splendeur du trône, au rétablissement de l'ordre. Nous répondons que ces effets seront infiniment plus prompts qu'on ne peut aujourd'hui le croire, *si la marche que nous indiquons est exactement suivie.*

Ah ! que voilà bien « la fatuité extrême » dont parlait d'Espinchal ! [1]

Puis, après que le roi s'est rendu à l'Assemblée pour contresigner la Constitution et y prêter son serment (14 septembre), Barnave, bravement, croit que tout est fini :

(18 septembre) Le Roi est rétabli sur le trône. Les circonstances les plus difficiles, les plus critiques, disons même les plus douloureuses sont passées. Il s'agit maintenant de donner à cette existence, à ce pouvoir que la loi reconnaît et garantit, la consistance qu'ils doivent avoir et que le bonheur, la tranquillité, la liberté de la nation réclament. Les moyens sont sûrs ; leur pratique n'aura rien de désagréable ; les succès d'une conduite suivie serviront chaque jour à encourager et à soutenir cette force de résolution dont la Reine a déjà donné les preuves. Dans l'état actuel des choses, lorsque la nation entière est en mouvement, lorsque les esprits n'ont encore aucune direction certaine, lorsque les différents intérêts cherchent dans le nouvel ordre de choses leur véritable place et leur point de ralliement, *il est facile de saisir ces dispositions*, de s'en emparer et de les diriger vers le but qu'on se propose...

Facile ?... Que peut-il y avoir de difficile en effet pour un parlementaire ? A condition seulement que l'on suive « exactement » la marche qu'il fixe !

Le bon Fersen, qui pendant ce temps-là travaille à Aix-la-Chapelle pour la coalition des puissances contre la Révolution, n'y comprend plus rien, et écrit à la reine (10 octobre) :

Comptez-vous vous mettre sincèrement dans la Révolution et croyez-vous qu'il n'y a aucun autre moyen ? Enfin, voulez-vous être aidés ou voulez-vous qu'on cesse toute négociation avec les cours ?

La nouvelle Assemblée cependant (la Législative) s'est réunie le 1er octobre ; et dès novembre elle porte un décret ordonnant le bannissement des prêtres insermentés. La reine prévoit la résistance du roi, et elle en fait part à ses conseillers : — « Le Roi tient à ses principes ; il en a le droit, et il n'en changera pas » (18 novembre). Elle est d'avis (10 décembre) « que le Roi devrait couper court en envoyant son veto purement et simplement. »

Sans doute, disent ses conseillers ; pas si vite pourtant : — « Avant d'émettre le veto que la Constitution et la justice peuvent exiger, il faut cependant avoir mis plus à découvert les véritables intentions du roi, sur lesquelles on cherche à jeter des doutes. L'on dirait avec trop d'avantage dans l'Assemblée que le roi sait empêcher et non pas agir, s'il ne faisait précéder sa démarche relative au décret d'une réponse au message qui lui a été fait sur les rassemblements des Français à l'étranger et sur les Ambassadeurs et les Ministres près des puissances étrangères... » (10 décembre).

[1] Ces gens-là se croyaient encore maîtres des événements. Au fond ils ne l'étaient pas plus que le roi ; la souveraineté de l'Assemblée était, à cette date, aussi illusoire que celle du roi. Et l'on peut dire d'ailleurs qu'elle l'avait toujours été, que l'Assemblée ne sut jamais ce qu'elle voulait ni où elle allait, qu'elle fut toujours à la remorque de meneurs du dehors. L'abdication du roi, au début de la Révolution, tourna au profit, non de l'Assemblée, mais des sections, — du « gouvernement direct ». Voir travail de M. Gautherot, *La dictature des sections parisiennes au début de la Révolution*, dans *Revue des Questions historiques*, avril 1913.

Les dernières lettres échangées sont relatives aux considérations à faire valoir auprès de l'Empereur pour l'amener à donner satisfaction quant à la question des émigrés. Puis, Barnave (fin décembre) part pour Grenoble sa patrie ; et ce départ et sans doute aussi l'impuissance de plus en plus claire de ces « constitutionnels » mettent fin à cette correspondance de six mois.

Marie-Antoinette, soucieuse de ne pas compromettre ceux qui lui avaient témoigné du dévouement, confia toutes ces lettres à Fersen, qui lui-même les remit à sa sœur, au château de Löfstad.

Louis XVI, moins prudent, laissa traîner dans un tiroir un écrit qui révélait les rapports de Barnave et de ses amis avec la Cour... Le papier fut découvert par « le peuple » après le 10 août ; et, le 15, le député Rivière dénonçait l'affaire à l'Assemblée : Barnave et Alexandre de Lameth furent immédiatement décrétés d'accusation ainsi que les ministres.

Lameth fut sauvé par La Fayette qui l'emmena avec lui à l'armée du Nord. Mais Barnave fut arrêté à Grenoble, ét, après plus d'un an de prison, comparut le 28 novembre 1793 devant le Tribunal Révolutionnaire et fut exécuté le lendemain, cinq semaines après la reine [1].

VII. — Ce Barnave formait, avec Alexandre de Lameth et Duport, le triumvirat de la gauche constitutionnelle à l'Assemblée Constituante (le triumgueusat, comme les appelait Mirabeau après son ralliement à la Cour).

[1] M. P. Ladoué, secrétaire de rédaction à la *Revue Française*, a présenté, l'année dernière, comme seconde thèse de doctorat ès-lettres à la Sorbonne, un travail intitulé : *Les Panégyristes de Louis XVI et de Marie-Antoinette 1793-1912*, in-8 de XXVII-214 p., 5 f., Paris, Picard. Ce n'est pas un ouvrage de critique historique, ni de critique littéraire (la littérature n'a pas grand'chose à voir dans ces productions panégyriques, qui sont à peu près uniformément faibles : aucun chef-d'œuvre, en tous cas), mais un *Essai de bibliographie raisonnée*. Et ces listes de titres sont très pittoresques. Les malheurs de la famille royale ont fait le thème d'une quantité de brochures et feuilles de propagande, dès le temps de la captivité du roi, mais surtout après le 21 janvier et le 16 octobre 1793. Puis, sous le Directoire, la production va *decrescendo* ; sous l'Empire, elle est réduite à rien, le maître ne tolérant rien qui soit de nature à ramener l'intérêt sur son prédécesseur au trône... Mais, Louis XVIII à peine rentré, c'est une floraison en tous genres à la gloire des royales victimes : épopée, tragédie, dithyrambe, ode, élégie, romance, complainte, oraison funèbre, dialogue, lettre, — aucun genre n'y échappe. — Avec le régime issu de la Révolution de 1830, l'attendrissement public se calme, et l'intérêt se transforme : c'est désormais d'après les méthodes historiques qu'on étudie ou qu'on prétend étudier Louis XVI, non toutefois sans qu'il soit possible de discerner, dans les ouvrages consacrés à la reine sous le second Empire, une arrière-pensée de flatterie à l'endroit de l'impératrice Eugénie, qui s'est éprise de Marie-Antoinette.

M. Ladoué a fait preuve de beaucoup de finesse à caractériser cette évolution et ces variations du goût public.

Sur l'intolérance de Napoléon Ier en cette matière, M. Ladoué cite une lettre extrêmement significative. Elle fut écrite par l'empereur le 25 octobre 1810 à Savary, ministre de la police générale :

« Je vois, dans votre bulletin de police, qu'on a fait saisir chez le sieur Farge, imprimeur, cloître St-Benoît, n° 2, les planches d'un *testament de Louis XVI* qu'il imprimait pour le compte d'un sieur de Bonneville, marchand d'estampes. Faites arrêter ces deux individus ; écrivez au directeur de la librairie de leur faire ôter leur pancarte et que, à perpétuité, ils ne puissent ni imprimer des livres, ni vendre des gravures. Après cela, faites-les renfermer dans une prison d'Etat jusqu'à la paix générale... Faites-moi remettre l'état des libraires et imprimeurs dont le mauvais esprit est connu et sur lesquels on ne peut pas compter, afin que je leur ôte leur brevet. Suivez cela avec activité, car il est temps qu'on finisse. *Il n'y a pas de plus grand crime que celui que commettent ces individus.* »

Les Lameth, à la veille de la Révolution, étaient quatre frères, tous quatre colonels et comblés des faveurs royales. Un seul, l'aîné, Augustin, resta fidèle aux principes monarchiques ; les trois autres se jetèrent dans le mouvement révolutionnaire avec l'ardeur qui convenait à de jeunes officiers ayant porté les armes en Amérique sous La Fayette : Charles et Alexandre surtout, l'un et l'autre députés aux Etats-Généraux, doivent compter parmi les plus déterminés boutefeux de la Révolution ; le quatrième, Théodore, était dans les mêmes idées, mais n'a été député qu'à la Législative, où les « enragés » de 1789 semblaient déjà de vulgaires réactionnaires. Leur excuse, c'est que, de bonne heure orphelins de père, leur éducation a été confiée à un abbé Massieu qui lisait plus souvent Plutarque et Rousseau que son Bréviaire et qui plus tard sera évêque constitutionnel et marié de l'Oise, conventionnel et régicide. Quant à leur mère (née de Broglie), royaliste fervente, indignée de la conduite de ses fils, elle disait, avec la spirituelle liberté de langage des grandes dames de ce temps-là : — « Il faut que je me sois endormie dans mon antichambre ! »

Un de nos meilleurs connaisseurs d'histoire révolutionnaire, M. Eugène Welvert, qui a déjà exhumé de cette époque quantité de souvenirs pittoresques et typiques, a publié l'an dernier les *Mémoires* de ce Théodore de Lameth, avec introduction et notes qui ne laissent sans réponse aucun point d'interrogation du lecteur inexpérimenté (in-8· de XXIII-329 p., portrait, 7 f. 50, Paris, Fontemoing). Et c'est une physionomie sympathique. Il a été révolutionnaire, au début, par idéalisme, par entraînement américain ; mais il en est vite revenu ; il a été sincèrement dévoué à la famille royale quand il l'a vue menacée. Proscrit lui-même et traqué, il a gagné la Suisse après une aventure qui est l'un des chapitres les plus piquants de ce récit. Rayé des cadres de l'armée et ruiné, il demande, après le 18 Brumaire, le traitement de réforme pour lui et ses frères, se voit refuser du service actif, n'est pas mieux traité par la Restauration, et rentre, pour n'en plus sortir, dans la vie privée, vieillard poli et très aimé, très répandu dans la haute société parisienne, chez Mme Récamier, chez Mme de Boigne. Il meurt en octobre 1854, presque centenaire (né juin 1756).

Ses *Mémoires* sont écrits sans art, avec une rondeur toute militaire, et abondent en détails typiques. C'est ainsi qu'en 1788, pendant l'Assemblée des Notables, la comtesse de Balbi, maîtresse du comte de Provence, l'a sondé sur un plan d'abdication de Louis XVI... Stupéfaction de Lameth... Mme de Balbi argue de l'incapacité du roi, et que « généralement on pense qu'il ne peut pas rester là » *(on,* c.-à-d. Provence, le futur Louis XVIII), et lui demande enfin à qui il penserait qu'on dût en ce cas donner la régence : Lameth répond : « A la reine », ce qui n'est pas la réponse qu'attendait la comtesse. Et il coupe court.

Nous avons tous été bercés aux sonorités de la fameuse phrase de Mirabeau répondant insolemment au grand-maître des cérémonies (juin 1789) : — « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! » Superbe ! Mais ce n'est pas tout : après cette phrase à l'antique, le tribun, se penchant vers Lameth (Charles ou Alexandre), ajoute en sourdine : — « Et puis, si elles viennent, nous f... tous le camp ! » Toute la philosophie de la marche de la Révolution est dans ce mot : si l'on avait supposé Louis XVI capable de faire appel aux baïonnettes, comme tout ce monde se serait débandé !

Il a assisté au 10 août ; il a vu la fuite éperdue des bandes assaillantes devant la décharge des Suisses et combien il eût été facile de balayer l'insurrection. Mais lui-même, la veille, avait soumis aux ministres un plan qui consistait à sortir du château le 10 août, aux premiers rayons du jour, et à prendre l'initiative de l'attaque : plan qui eût tout sauvé, car l'immense majorité des Parisiens et des Français n'attendaient qu'un geste pour accourir tous se serrer autour du roi : on assistait aux progrès de la Révolution comme un homme endormi subit un cauchemar... Oui ; mais, à ce plan de Lameth, M. de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères, objecte : — « Le Roi ne consentira pas à marcher contre son peuple. » Et Lameth, douloureusement indigné :

« — Ah ! Monsieur, *le peuple est-il dans un ramas d'étrangers sans patrie que depuis six mois on appelle dans Paris,* ou dans des misérables sortis des prisons et des galères ? »

Ah ! quelle vérité ! Voilà bien ce que c'était que l'armée révolutionnaire, le « peuple ! » La Révolution a été faite par des brigands étrangers envoyés en France et mêlés à la canaille nationale. Et Lameth le savait à merveille, ayant été mêlé lui-même à l'organisation des premières émeutes, au printemps de 1789.

Il reste à Paris tout ce mois d'août 1792, à son poste de péril, jusqu'à la dissolution de la Législative, à l'avènement de la Convention. C'est lui qui obtient de Danton la mise en liberté de son frère Charles, emprisonné à Rouen, d'Adrien Duport, arrêté à Melun, un passeport pour Talleyrand. Puis il parvient à se sauver lui-même, passe en Angleterre, mais revient à Paris (au mépris de la loi du 23 octobre 1792, qui édicte peine de mort contre les émigrés rentrés en France) pour essayer de sauver le roi. Et il va voir Danton : — « Etes-vous fou ? s'écrie celui-ci en l'apercevant. Ignorez-vous qu'il y a peine de mort ? » Et il sermonne Danton : — « Vous ne savez donc pas, fait le tribun, qu'il faut passer par la sale démocratie pour arriver à la liberté ? » Finalement, à une suprême adjuration de Lameth : — « Mais enfin, vous, Danton, que voulez-vous, que pouvez-vous ?... » Danton répond par cette déclaration :

Ce que je peux, je l'ignore ; dans la situation où nous sommes, que peut affirmer pour le lendemain l'homme le plus populaire ? Mais terminons. Je ne

veux me montrer ni meilleur ni pire que je ne suis. J'ai toute confiance dans votre caractère. Voici le fond de mes pensées, de mes intentions que vous décidez. Sans être convaincu que le roi ne mérite aucun reproche, je trouve juste, je crois utile de le tirer de la situation où il est. J'y ferai avec prudence et hardiesse tout ce que je pourrai. Je m'exposerai si je vois une chance de succès, mais si je perds toute espérance, je vous le déclare, *ne voulant pas faire tomber ma tête avec la sienne, je serai parmi ceux qui le condamneront.*

Que de juges de Louis XVI dont c'est l'histoire, et qui ne l'ont condamné que pour ne pas rester d'une minorité vouée à la mort !

Lameth voit ensuite Desmoulins, qui lui répond de même : — « Je sais bien que le temps est noir ici et en avant, que *nous nous étourdissons, ce qui n'est pas la preuve de la sécurité.* Mais je vous l'ai dit, il faut marcher ». Toujours la même morale : on ne se sent pas en « sécurité », on a peur ; et pour s'en guérir, on ne voit qu'un remède : faire peur, « marcher. » Desmoulins lui lâche aussi ce mot, qui fait joliment le procès des constitutionnels d'entre-deux : — « Vous m'avez dit souvent que j'étais un enfant. J'étais plus sage que vous, car, *dans une révolution, il n'y a de place à prendre qu'aux extrémités.* » Très bien : à Dieu, ou au diable ! *Qui non est mecum, contra me est.*

VIII. — Le P. Dudon nous trace, d'après des inédits du temps, de piquants croquis des premières descentes de police dans les loges parisiennes, entre 1737 et 1747 (*Etudes*, 5 et 20 mars 1913).

La première intervention du gouvernement royal contre la franc-maçonnerie semble remonter à 1737. C'est le 14 mars de cette année-là que le cardinal de Fleury, alors premier ministre, écrivit au chevalier Hérault, lieutenant-général de police, de ne plus tolérer ni réceptions, ni assemblées maçonniques, « et qu'il soit défendu aux cabaretiers et traiteurs de donner à manger aux assemblées de cet ordre ».

La même mesure était prise vers la même époque contre la maçonnerie hollandaise, à la suite de la découverte d'un complot politique qui voulait porter au stathoudérat le prince de Nassau, complot dont la plupart des membres étaient francs-maçons [1].

Ce qu'on en pensait en France, dans le monde des gens étrangers à la politique, nous est assez bien expliqué par Luynes, qui écrit dans ses *Mémoires*, sous la date du 13 avril 1737 :

Il est souvent question, parmi la jeunesse, de l'ordre des francs-maçons, autrement dit frimassons. Plusieurs jeunes gens de ce pays-ci, et de nom, se font recevoir depuis peu dans cet ordre. On prétend qu'il est établi depuis six cents ans, par des titres bien authentiques, que plusieurs personnages considérables s'y font recevoir. *Il y a un secret inviolable dans cet ordre,* que les rois mêmes d'Angleterre n'ont jamais pu savoir. Cet ordre vient d'Angleterre.

Il y a en France des assemblées qu'on appelle *loges*, où l'on propose, et l'on reçoit ensuite ceux qui se présentent. On donne dix louis pour être reçu ; le jour de la réception, il y a un grand souper, précédé, dit-on, d'un discours par M. de Ramsay, Ecossais et chancelier dudit ordre. Il y a plusieurs cérémonies, mais on ne dit point le détail. On sait seulement que ceux qui sont de cet ordre ou ceux qui veulent y être reçus, doivent avoir un tablier, une truelle, une paire de gants d'homme et une paire de gants de femme.

Gens de toute espèce et de toute profession sont reçus dans cet ordre, hors les femmes qui n'y sont point admises. Il y a des maîtres et compagnons, et outre cela des chevaliers servants. La porte de la salle est gardée par deux hommes, l'épée à la main. On prétend qu'il n'y a rien dans cet ordre contre la religion ni contre l'Etat, ni contre les bonnes mœurs ; et que cela a été certifié par des gens dignes de foi.

Les soupers de ces assemblées sont très nombreux. La différence des états et conditions n'empêche pas que tous ne mangent ensemble jusqu'à quarante et cinquante. Il n'est pas, dit-on, nécessaire de souper pour être reçu, ni, quand on est reçu, d'assister régulièrement aux assemblées.

On dit cet ordre fort répandu dans les pays étrangers. On se reconnaît par certains signes et on se fait un grand plaisir de bien traiter ses confrères.

L'année suivante, ce fut Rome qui parla. Clément XII publia, le 28 avril 1738, la Bulle *In eminenti,* qui portait peine d'excommunication *latæ sententiæ* contre tous les membres de la secte et enjoignait à tous Ordinaires et Inquisiteurs d'informer contre eux comme gens suspects d'hérésie. Quelles informations précises, nombreuses certainement et graves, ont provoqué ce document pontifical ? Nous ne savons pas ; mais il est sûr que, pour mettre ainsi en mouvement tous les évêques du monde catholique, le pape avait des raisons décisives.

Ce n'est pas en tous cas le gouvernement français qui avait sollicité la Bulle. Il n'a songé qu'à s'en moquer. A la dépêche par où Saint-Aignan, notre ambassadeur à Rome, en annonçait la publication, le secrétaire d'Etat de Versailles répondait (10 juin 1738) :

La bulle que le pape a donnée contre les francs-maçons ne suffira peut-être pas pour abolir cette confrérie, s'il n'y a pas d'autre frein que la crainte de l'excommunication. La cour de Rome applique si souvent cette peine qu'elle est aujourd'hui peu capable de retenir. Cette société avait aussi commencé à faire ici quelques progrès. *Le roi a témoigné qu'elle lui déplaisait, et elle a cessé.*

Impuissance du pape, toute-puissance du roi : voilà qui est d'excellent gallicanisme.

En fait, la Bulle de Clément XII a passé inaperçue dans notre pays ; et les évêques n'ont pas entendu l'appel que le pape faisait à leur vigilance. Les évêques avaient pris la malheureuse habitude d'imposer une sorte de quarantaine aux Lettres Apostoliques ; et les procès-verbaux des Assemblées du clergé de France ne font aucune mention de la question maçonnique. Benoît XIV, par sa Bulle

[1] Mesures analogues prises aussi, cette même année 1737 contre les Maçons de Lombardie, contre les Maçons du Palatinat du Rhin (ici, sous peine de bannissement). — Voir, là dessus, des extraits de la *Vossische Zeitung* (un des plus anciens journaux allemands) de 1737, donnés dans *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 20 juillet 1913. — Les Francs-maçons sont extrêmement nombreux à Paris, dit la feuille allemande à cette date de 1737, et y forment déjà cinq Loges et comptent dans leurs rangs beaucoup de membres de la plus haute noblesse.

Providas Romanorum Pontificum (18 mai 1751), renouvellera les condamnations portées par son prédécesseur, et aura recours aux bons offices du Cardinal de Tencin, son ami et confident, pour déterminer Louis XV à sévir contre la secte ; mais Tencin répondra paisiblement que le roi réprime les loges à Paris, et le pape, confiant, en témoignera sa gratitude.

Tencin flattait le roi. Le roi ne réprima rien du tout. On eut à Paris, pendant une dizaine d'années (1737-1747), un certain nombre de descentes de police dans les loges, de saisies, d'amendes contre cabaretiers récalcitrants, de cabarets fermés provisoirement, le tout d'ailleurs sans grande efficacité. Mais il n'y eut jamais d'édit royal contre la maçonnerie. Toute cette action policière semble n'avoir eu qu'un but, qui était de pénétrer le secret de ces assemblées mystérieuses. Et comme la police ne pénétra rien du tout ou ne découvrit que des choses ridicules, on en sera venu sans doute à penser que le secret des « frimaçons » ne couvrait rien. Et l'on arrêta les enquêtes. Aussi bien les loges ne cessaient de se multiplier, en dépit de tout ; et le mouvement qui y entraînait le public s'accélérait étrangement. On y accourait de toutes les classes de la société, de l'armée, de la magistrature, du clergé (séculier et régulier : parmi les maçons de Paris, on relève un capucin, un augustin, trois bénédictins : de St-Germain-des-Prés, de St-Denis, de Longpont), de la noblesse, et de la plus haute : le Grand-Maître de l'Ordre était un prince du sang, Louis de Bourbon. Louis XV ne demandait qu'à laisser dormir la question ; et le sceptique Maurepas, qui au ministère avait succédé à Fleury, n'était pas homme à se mettre martel en tête pour une chose de si peu de conséquence. Après Maurepas, on eut (1749) d'Argenson, beaucoup plus préoccupé du problème autrichien que du problème maçonnique ; puis Bernis (1757), le futur cardinal, mais qui, pour être d'Eglise, n'en témoignait pas plus de zèle à exécuter les Bulles pontificales ; puis Choiseul (ministre de 1758 à 1770), à qui la suppression des Jésuites paraissait tout autrement urgente que celle des francs-maçons. La secte n'avait pas à se gêner. Et elle ne se gêna pas.

IX. — La question de la liaison entre le duc d'Enghien (la victime des fossés de Vincennes en mars 1804) et Charlotte de Rohan-Rochefort, a été reprise par M. Welschinger dans la nouvelle édition de son *Duc d'Enghien*. M. Welschinger veut que le duc ait été uni à cette Charlotte par un mariage secret. Mais tous les témoignages qu'il amasse se heurtent (comme le lui démontre M. Chuquet, *Revue critique,* 12 juillet 1913) aux lettres du prince de Condé (grand-père du duc) et du duc de Bourbon (son père) en 1804.

Condé écrit à Charlotte *Madame,* mais il l'a nommée auparavant *Mademoiselle ;* il parle de l'amour qu'elle a pour le jeune prince, mais non d'une union qu'elle aurait contractée ; il désire qu'elle ne soit pas nommée dans la notice nécrologique ; il veut qu'« un sentiment de cette nature » ne soit pas avoué publiquement, qu'un tel « attachement » ne figure pas dans les gazettes ; il ajoute que Charlotte doit, « plus que toute autre, éviter avec le plus grand soin d'avoir le moindre air de se rapprocher de cette licence qui foule aux pieds tous les principes et les préjugés. »

Voilà pour le grand-père. Le père maintenant. Le duc de Bourbon parle, lui aussi, de liaison intime, mais dément tout mariage : — « Vous avez entendu parler de mariage secret ; je puis certifier par ses lettres à lui-même qu'il m'a toujours assuré qu'ils étaient faux ; la certitude est encore acquise de nouveau par des lettres mêmes de la princesse qui nous les déclare dénués d'aucun fondement. »

Ces lettres de la princesse, on ne les a pas ; mais on sait qu'elles étaient au nombre de trois, et Charlotte les avait écrites à Condé : — « Le bruit dont vous me parlez, lui répond Condé, a beaucoup couru ici ; votre assertion contraire ne laisse plus aucun doute sur sa fausseté. » Condé ne spécifie pas autrement de quel bruit il s'agit ici ; et M. Welschinger voudrait nous faire entendre que ce bruit est une allusion aux voyages que le duc d'Enghien aurait faits secrètement en Alsace. Mais, après le tragique événement de Vincennes, Condé, Charlotte et le public se souciaient bien des fugues du prince sur le territoire français ! Quand il aurait passé quelquefois le Rhin, puisqu'il ne s'était pas laissé prendre, ces heureuses escapades n'avaient aux yeux de personne aucune importance et ne méritaient pas que le bruit « en courût beaucoup. »

Les policiers de Bonaparte, Réal et Regnier, ont cru qu'il y avait mariage entre la princesse et le duc : pourquoi l'ont-ils cru ? Nous n'en savons rien : M. Chuquet conjecture que c'est peut-être Charlotte qui l'a dit à la police de Bonaparte quand elle est allée à Strasbourg et qu'elle a demandé à voir le duc dans sa prison. C'est possible ; elle dit simplement, elle, qu'elle a avoué hautement le sentiment qui l'entraînait. En tous cas, le dire de Réal et de Regnier ne saurait entrer en balance avec les témoignages relatés ci-dessus. On a lu la lettre où Charlotte le 6 avril crie sa douleur à Mme d'Ecqueville, mais sans rien qui révèle l'épouse. On a aussi la dernière lettre que le duc lui a écrite, le 16 mars, de sa prison de Strasbourg : pas d'allusion non plus à un lien matrimonial : — « Adieu, princesse, vous connaissez depuis bien longtemps mon tendre et sincère attachement pour vous ; libre ou prisonnier, il sera toujours le même. »

X. — On lit dans *Petrusblätter* du 17 décembre dernier que le Dr Pierre-Antoine Kirsch a quitté la direction de la feuille intitulée *Der Romfreie Katholik (Le catholique libéré de Rome)* à la suite d'une condamnation à un mois de prison encourue le 2 décembre précédent pour tentative de fraude. Le Dr Kirsch, avant de passer au vieux-catholicisme et au mariage, fut prêtre catholique et théologien de la *Kölnische Volkszeitung* (le grand organe

catholique-libéral de Cologne). Après l'apostasie de Kirsch (il y a trois ou quatre ans), ledit journal colonais prit pour théologien le Dr Froberger, qui fut jadis provincial des Pères Blancs et qui a quitté la vie religieuse.

Lire, dans *Chroniques de la Manécanterie* (décembre 1913), notes très intéressantes d'archéologie et de liturgie sur les églises et la liturgie du moyen âge à Rome (à propos de la célébration, selon le mode antique, de l'Office de S. Clément, pape, le 23 novembre dernier, dans l'église de St-Clément, la seule à Rome qui, avec Ste-Marie in Cosmedin, ait préservé presque intégralement la disposition liturgique médiévale). — No de janvier 1914, article sur la *Cantoria* de Luca della Robbia, popularisée partout par la photographie et dont un groupe illustre magnifiquement la couverture même des *Chroniques : cantoria*, pluriel *cantorie*, mot italien qui désigne les tribunes réservées dans les églises aux musiciens : c'est pour les tribunes de la cathédrale de Florence que furent commandées en 1431, à Donatello et à Luca della Robbia, et exécutées en 1438 les deux œuvres, les deux bas-reliefs représentant des enfants occupés à chanter ou à danser : — les deux chefs-d'œuvre, déplacés plus tard et transportés aux *Uffizi*, ont été remis enfin en 1890 dans leur vrai milieu, et ornent maintenant les murs d'une salle haute de l'*Opera del Duomo* (derrière Ste-Marie des Fleurs), musée où l'on conserve maints objets d'art appartenant à cette église ou à son baptistère.

Revue Hebdomadaire, 27 décembre : M. Henry Cochin, député du Nord, au cours d'une conférence sur Lamartine, annonce une conférence de M. Barthou sur Hugo : « Victor Hugo enfant vous sera raconté par mon éloquent ami, M. Louis Barthou... admirable orateur que les Lettres, qui lui sont chères, ont repris pour quelque temps à la politique nationale, *pour très peu de temps, nous l'espérons tous* » : un député catholique qui choisit pour « ami » un Barthou, et qui met son espérance dans la rentrée de ce Barthou au ministère, et qui qualifie « nationale » une politique dont le sectarisme s'est affiché si effrontément sur la question scolaire !

Nos lecteurs seront tous très heureux d'apprendre que M. Crosnier, vice-recteur des Facultés catholiques d'Angers, vient de réunir en plaquette les très beaux articles qu'il a donnés l'automne dernier à la *Revue pr. d'Apologétique* sur *Louis Veuillot apologiste* (gr. in-8 de 70 p., 1 f., Paris, Beauchesne).

M. Lucien Maury n'aime pas M. Henry Bordeaux. Il le poursuit même d'une haine féroce :

Chaque génération possède son Georges Ohnet : le nôtre s'appelle Henry Bordeaux... H. Bordeaux a conquis un vaste, un très vaste public — et c'est justice... Ses lecteurs le comprennent, le comprennent tout entier ; il est à leur hauteur, et comme on dit, à leur niveau ; il y est naturellement, de par le néant de sa pensée, son horreur des idées, son goût du *distingué*, son sens inné du banal et de la platitude. Si basse que soit cette attitude, il sait donner à ses fidèles l'impression que l'on ne s'y élève point sans effort ; et voilà bien le fin du fin, et la vraie marque de son génie... Ses récits n'ont point d'autre but que de faire briller cette pacotille édifiante : jeunes filles qui sont punies d'avoir méprisé l'amour, jeunes filles qui sont récompensées d'avoir accueilli l'amour, — l'amour légitime, bien entendu, l'amour dans le mariage, et l'on se demande si c'est vraiment l'amour qu'il entendit glorifier, ou bien la conception la plus bourgeoisement utilitaire de l'abri conjugal (ceci est donc, de par M. Maury, exclu de la conception de l' « amour » !)... et l'armée des vierges sages et fortes, la cohorte bêlante des fiancées, le bataillon des mères immuablement pieuses et touchantes, et tous ces honnêtes domestiques de vaudeville... De coquin authentique je n'en aperçois presque aucun dans tous ces livres... Ce romancier supprime le vice et le crime... Tous ces personnages, voués sans rémission au triomphe de la sagesse, manquent déplorablement d'imprévu... Et enfin il faut bien dire l'immoralité foncière de ces livres qui montrent toujours la vertu récompensée, et ainsi l'avilissent, la faussent, en font simplement la mise la plus habile au jeu de la fortune et du succès... *(Revue Bleue*, 10 janv. 1914).

Pourquoi cet acharnement contre M. Henry Bordeaux et contre son public ? On l'a deviné, à travers quelques-unes des injures que nous venons de transcrire : c'est que M. H. Bordeaux est un romancier soucieux de moralité, et qui à ce titre a eu le tort de se faire une clientèle catholique : voilà, pour M. Lucien Maury, le crime impardonnable... M. L. Maury a déjà été présenté ici *(Ami* 1912, p. 475) : « Style déconcertant, désossé, désarticulé, disions-nous ; idées peu nettes ; des impressions plutôt que des idées, et encore mal précisées... » Cette fois, il a été très « net », non pas dans ses idées, qui sont inexistantes, mais dans l'expression de sa haine antichrétienne : c'est un progrès, et nous le pourrons lire désormais avec moins d'ennui.

Anjou historique (janv.-fév. 1914), notes piquantes sur une mission de deux commissaires de la Commune de Paris à Saumur en mai 1793 (à la nouvelle des premiers succès de l'armée vendéenne), sur le siège d'Angers par l'armée royaliste (3-4 décembre 1793) au retour de sa malheureuse expédition d'outre-Loire, sur la mission du conventionnel Jullien (de Paris) à Angers (février 1794) : Jullien écrit de tous côtés à ses amis de Paris qu'il faut se hâter de rappeler Carrier de Nantes, Carrier « qui tue la liberté... J'ai vu dans Carrier un satrape, un despote, un assassin de l'esprit public et de la liberté ». — Copie du dossier très curieux du futur cardinal Regnier, adressé (en 1832) par le préfet de Maine-et-Loire au Ministère des Cultes, qui avait mandé à tous les préfets de le documenter sur « l'esprit et la conduite » des vicaires généraux. M. Regnier était alors vicaire général d'Angers ; le préfet, tout en notant qu'il n'y a pas à compter sur lui pour incliner le clergé angevin vers le nouveau gouvernement issu de la Révolution de Juillet, rend hommage à son caractère et à ses talents (M. Regnier devint évêque d'Angoulême en 1842, et fut promu en 1850 à l'archevêché de Cambrai, où il mourut en 1881,

cardinal depuis 1873) (voir déjà, sur ces dossiers préfectoraux d'Angers, la brochure de M. Uzureau, annoncée *Ami* 1914, p. 95).

M. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique,* poursuit, dans *Revue de Lille* (décemb. 1913), la publication d'*Une Histoire inédite de la guerre de Vendée :* l'auteur (inconnu) de cette relation désigne constamment les révolutionnaires sous le nom de « parti protestant ». Il est clair que son idée maîtresse est que la Révolution française a été préparée, conduite et accomplie par le protestantisme ; et l'on peut se rappeler que c'est la conclusion à laquelle aboutit ce que l'on sait des complots ourdis par les protestants de France non seulement au temps des guerres de religion, mais sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV (sous Louis XV, c'est l'action des jansénistes qui passe au premier plan ; mais jansénistes et calvinistes sont cousins germains). — Dans ce même fascicule de la *Revue de Lille, Les idées de J. de Maistre sur l'éducation des femmes* (1er article), par M. Lecigne (excellent : nous aimerons à en reparler quand paraîtra la suite).

Dans *Patronage* de décembre, lire l'admirable allocution de M. René Bazin aux jeunes gens de la *Conférence Olivaint* (un des plus sympathiques groupements de jeunesse étudiante, des plus modestement laborieux, des plus purement dévoués à l'Eglise que nous ayons à Paris) :

... Voici le temps pour les lâches, ou simplement pour les faibles, d'abandonner la partie. Il se fait un grand tumulte autour du navire de l'Eglise. Depuis longtemps, le métier de mousse ou de matelot, — même celui d'amiral, — sur ce navire-là n'était pas profitable. Il va devenir dangereux. C'est le moment de quitter le bord, avec les rats dont vous savez que l'espèce est prudente. Que ceux-là donc s'écartent pour qui la paix se confond avec l'entêtement à ne point se battre et qui ne veulent point se rappeler ou risquer d'apprendre qu'elle est, tout au contraire, un fruit de guerre, une conquête, une trêve qu'il faut acheter cher, et défendre tout le temps, et perdre quelquefois, et recommencer ensuite à conquérir...

Que dit encore l'heure qui sonne ? Elle dit : Voici, pour ceux auxquels répugne la lâcheté, le temps d'être fidèles. Messieurs, vous êtes de ceux-là... Soyez fidèles, d'abord au premier de vos amis, Jésus-Christ; soyez-le à l'Eglise qu'il a fondée, et qui va vous demander des sacrifices nouveaux... Vous lui rendrez témoignage dans la vie publique et dans la vie privée, par votre parole et par vos écrits, et je crois entendre plusieurs d'entre vous qui ajoutent : « Autrement même, s'il le fallait ! » Mais ce n'est peut-être pas cet « autrement » qui est le plus difficile. Il y a dans ce qu'on appelle les grands sacrifices une brièveté de souffrance qui les rend peut-être plus aisés. Je me l'imagine du moins. L'épreuve qui vous sera demandée et qui est rude, consiste à modifier les conditions de sa vie et à contrarier son humeur... D'autres accepteront, rechercheront même, des fonctions de maire ou de conseiller général, dont les éloignent leurs goûts, leurs habitudes et quelquefois leur instinct; d'autres renonceront à des carrières qui leur enlèveraient la liberté de combattre les ennemis de la foi... Il se fera beaucoup de choses encore, dont la plupart ne peuvent être prévues, car l'amour de Dieu, plus que l'autre encore, est capable d'invention, de patience et d'audace qui n'ont pas de précédents.

Vous serez de ces généreux... Mais pour en être tout à fait, laissez-moi ajouter qu'il y a une condition. Ceux-là n'ont pas d'action profonde sur les hommes, dans le sens du salut, qui ne confessent la vérité que des lèvres. Leur talent éblouit ou amuse, et ne persuade pas. Ils ne produisent que des demi-convictions; leur illogisme apparaît et ruine leurs paroles, même éloquentes, même justes, même sincères et nullement hypocrites. Et quelqu'un, devant moi, exprimait cette pensée en termes lapidaires. Il disait : — « *Je déteste les cléricaux qui font la noce.* » C'est un mot à graver sur les palmarès des maisons d'éducation, années de rhétorique et de philosophie. Soyez bien assurés que ceux qui retireront la France de l'abîme où elle glisse seront des hommes sans reproche, fidèles de cœur, autant que fidèles d'esprit. A ce moment où l'on détruit le Concordat, je ne puis pas ne pas penser à ceux qui le firent. Je les ai bien connus, puisque j'ai connu leurs enfants et descendants. C'étaient des paysans et des paysannes de la Vendée, des tisserands, des marchands de toile, des domestiques de ferme. Ils se battaient ou ils se laissaient tuer pour leur foi. Et on a pu, comme dans toute œuvre collective humaine, relever des défaillances ou des actes de désordre dans l'épopée vendéenne ; mais le gros de la troupe, au début surtout, la masse anonyme, ce qui donnait au soulèvement sa puissance et son âme, c'étaient des gens qui portaient le Sacré-Cœur sur la poitrine, et qui récitaient le chapelet dans les chemins creux. La victoire fut l'œuvre de ceux-là. Et la prochaine victoire, dont je ne doute point, sera l'œuvre de ceux qui, moralement, ressembleront à ces pauvres paysans de l'armée catholique...

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le nº 1 (19 janvier) des *Acta Apostolicæ Sedis* de 1914 renferme un *Motu proprio,* une Lettre de Pie X, un décret de la Consistoriale, un de la S. C. du Concile, une nomination d'évêque par la Propagande, un décret de la S. C. des Rites, 30 jugements de la Rote, un de la Signature apostolique et une Lettre de la Secrétairerie d'Etat.

Actes de S. S. Pie X

I. Motu proprio. — 6 janvier 1914. — Règlement pour l'administration du Petit Séminaire du Vatican.

II. Lettre apostolique. — 13 décembre 1913. — Lettre à Mgr Bazan, évêque de Parana, le félicitant de l'extension qu'a prise le culte de S. Nicolas de Bari dans l'église de Rioja et lui donnant pouvoir de couronner la statue du saint.

S. C. Consistoriale

12 janvier 1914. — Révocation du décret d'interdit porté contre la ville de Galatina (cf. *Ami,* p. 119).

S. C. du Concile

15 déc. 1913.

BURGI S. SEPULCHRI ET ALIARUM [1]

I. *Quand une fête à laquelle est attachée l'obligation de la messe* pro populo *doit être transférée, soit parce qu'elle tombe le dimanche, soit*

[1] Borgo-San-Sepolcro, Italie.

parce qu'elle est empêchée par une fête de rite supérieur, l'obligation n'est pas transférée. — II. *Dans les chapitres où le service du chœur alterne avec les semaines, si une fête est transférée pour la messe et l'office comme en son siège propre, l'obligation commune du chœur et les distributions ne le sont pas, à moins d'une volonté expresse des fondateurs, ou d'un statut particulier, ou d'une coutume légitime.*

MISSÆ PRO POPULO ET SERVITII CHORALIS

De translatione festorum dierum statuta Motu proprio *Supremi Disciplinæ* d. d. 2 julii 1911, a sacra Congregatione Concilii quæsitum fuit :

1) An quando festum aliquod suppressum incidat in diem Dominicam, aut impeditam festo majoris ritus, curam animarum gerentes teneantur applicare missam pro populo, die in quam idem festum transfertur ?

2) An quando festum aliquod transfertur, quoad officium et missam tamquam in sedem propriam, in aliam diem, in ecclesiis in quibus servitium chorale alternis hebdomadis præstatur, obligatio chori *communis,* et distributiones, si quæ pro eo festo sint, pariter transferantur in eamdem diem ?

Et in plenariis comitiis, diei 12, loco diei 13, decembris 1913, Emi Patres respondendum censuerunt :

Ad I. Negative.

Ad II. Negative, nisi, quoad distributiones, obstet expressa fundatorum voluntas, statutum particulare, aut legitima consuetudo.

Hisce autem relatis Ssmo Domino nostro Pio PP. X, in audientia habita ab infrascripto S. C. Secretario, die 15 ejusdem mensis et anni, Sanctitas Sua sententiam Emorum Patrum in omnibus approbavit.

C. CARD. GENNARI, *Præfectus.*

O. GIORGI, *Secretarius.*

S. C. des Rites

26 novembre 1913. — Additions et changements au Martyrologe romain.

S. Rote Romaine

Les *Acta* publient les jugements prononcés dans les trente procès jugés *sub secreto* par la Rote durant l'année 1913. Sans intérêt général.

Signature Apostolique

9 déc. 1913. — SEGUSINA. *Jurium seu nullitatis sententiæ Rotalis.* — Il est déclaré qu'une exception relative à la composition du tribunal doit être formulée au moment du premier jugement pour avoir quelque valeur.

Secrétairerie d'Etat

30 nov. 1913. — Lettre au comte Dalla Torre, président de l'*Union populaire des catholiques italiens.*

Le nº 2 des *Acta* (7 février) contient un *Motu proprio,* deux Lettres de Pie X, un décret de la Propagande, plus deux nominations de Vicaires apostoliques et la démission d'un Préfet apostolique, un décret de l'Index, un de la S. C. des Rites, un jugement de la Rote et un communiqué de la Signature Apostolique.

Actes de S. S. Pie X

I. Motu proprio « Quanta semper cura » du 16 janvier 1914. — Ce *Motu proprio* supprime les trois commissions annexes de la S. C. des Rites et établit une double série de consulteurs pour la même Congrégation :

PIUS PP. X

Quanta semper cura Decessores Nostri advigilaverint, ut ea qua par est pietate, religione et magnificentia coleretur Deus atque laudaretur in Sanctis suis, facile deprehendat quisquis reputet quæ templa ab ipsis excitata fuerint, quæ leges ad sacra facienda sancitæ, qui denique ritus divinorum officiorum pro diversitate temporum præscripti. Quæ ut integra manerent, vel sapienter et sancte temperarentur f. r. Sixtus V Apostolica Constitutione *Immensa* sacrorum Rituum Congregationem instituit, cui duplex præcipue demandavit munus, videndi statuendique de iis, quæ ad sacros ritus latinæ Ecclesiæ spectant, et curandi quæ ad beatificationem et canonizationem Sanctorum referuntur. Quæ omnia Nosmet ipsi in Constitutione Nostra *Sapienti consilio* confirmavimus.

Quo autem facilius utriusque generis negotia expedirentur, et Consultorum inductus est ordo, prælatorum nempe et theologorum, qui præcipue in singulis causis beatificationis et canonizationis suffragium ferrent super virtutibus, martyrio et miraculis Servorum Dei ; et asciti sunt cærimoniarum magistri, a quibus sententia exquireretur de iis quæ sacros ritus et cærimonias attingunt. Verum exortis quæstionibus et gravibus et arduis circa veteres Ecclesiæ ritus et normas a patribus traditas, quibus et divina officia ordinanda sunt et concentus sacer regendus, itemque circa historias Sanctorum, cum cærimoniarum magistri ad omnia haud sufficerent, res ipsa postulavit, ut viri consulerentur rei liturgicæ et christianæ antiquitatis specialiter periti : quo factum est ut tres peculiares *Commissiones* sacræ Congregationi Rituum adjunctæ sint, liturgica, historico-liturgica et pro sacro concentu, — de quibus in commemorata modo Constitutione mentionem fecimus, — quæ tamen essent tamquam externa instrumenta ad investigationem veri, non ipsius Congregationis membra ; cum harum commissionum participes numquam in consultorum numerum relati sint. Quod si ad tempus hunc commissionum statum retineri placuit, jam integritas Congregationis exigit, ut illæ funditus mutentur, atque ad ipsam roborandam expoliendamque Congregationem convertantur.

Quapropter, in consilium adhibitis aliquot S. R. C. Cardinalibus, nonnulla decernere visum est, quæ nunc Motu proprio observanda statuimus, edicimus.

Sacrorum Rituum Congregationis Consultores in duas classes seu sectiones sint divisi, alii ad suffragium ferendum in causis beatificationis et canonizationis, alii pro rebus ad liturgiam et reliquias Sanctorum quoquo modo pertinentibus. Sed nihil prohibet, quominus unus idemque Consultor in utraque sectione numeretur. Erit autem Cardinalis Præfecti eos Nobis proponere ad munus Consultoris assumendos, qui non solum vitæ honestate, sed ea quoque scientia sint instructi, ut idonei ad suffragium in quæstionibus sibi commissis recte ferendum videantur.

Igitur qui in primam sectionem ascribendi erunt, doctrina, integritate spectati atque ætate provecti homines intelligant onus sibi demandari maximi momenti, in quo cauta diligentia ac magna maturitate procedendum est.

Ii vero qui in altera sectione erunt annumerandi, pollere debent in primis scientia liturgiæ, tum rerum affinium, ut historiæ, hagiographiæ, cantus ecclesiastici et aliarum hujusmodi. Cum autem difficile admodum sit plures invenire qui in omnibus his excellant, curandum erit, ut nonnulli saltem sint, qui in aliqua ex doctrinis liturgiæ finitimis vere sint excellentes.